



Conseil économique et social

Distr. générale
28 décembre 2020
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-neuvième session

8-17 février 2021

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Politique sociale visant à promouvoir un relèvement plus inclusif, plus résilient et plus durable : reconstruire en mieux après la COVID-19 aux fins de la bonne exécution du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable

Note du Secrétariat

Résumé

Depuis la session d'examen et la session directive de 2007-2008, conformément à la décision 2006/18 du Conseil économique et social, le point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » est inscrit au programme de travail de la Commission du développement social. C'est au titre de ce point que la Commission examine les problèmes faisant obstacle au développement social, qui nécessitent une attention immédiate, et des enjeux de portée transversale qui se font jour compte tenu de l'évolution des difficultés qui freinent le développement au niveau mondial. À sa cinquante-neuvième session, la Commission examinera la question intitulée « Politique sociale visant à promouvoir un relèvement plus inclusif, plus résilient et plus durable : reconstruire en mieux après la COVID-19 aux fins de la bonne exécution du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ».

La présente note a été établie en vue de présenter des informations utiles pouvant servir de base aux débats de la Commission. Elle fait le bilan des incidences sociales de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en ce qui concerne la pauvreté, l'emploi et le travail décent ainsi que l'inégalité et l'exclusion sociale, et passe en revue certains des besoins spécifiques des personnes qui ont été le plus durement

* [E/CN.5/2021/1](#).



touchées pendant la crise de COVID-19, notamment les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées, les autochtones, les travailleurs migrants, les personnes vivant dans la pauvreté et celles occupant un emploi vulnérable. Elle donne également un aperçu des politiques sociales qui permettront une reprise inclusive, résiliente et durable et aideront à reconstruire en mieux pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

I. Introduction

1. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en lumière et exacerbé les inégalités et les vulnérabilités qui existaient déjà dans le monde. La crise qui en résulte menace de réduire à néant des décennies de progrès en matière de développement social en faisant davantage de laissés-pour-compte. Elle a également une incidence négative sur la capacité des gouvernements de concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. En cette période critique de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, les visions et principes adoptés et les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social sont essentiels pour relever ce défi mondial.

2. Le Programme 2030 servira d'orientation pour reconstruire en mieux après la pandémie. Dans le cadre de la décennie d'action, les États Membres ont demandé que soient accélérés les efforts destinés à mettre en œuvre le Programme 2030 pour tous, grâce à des investissements durables à long terme, afin d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et de lutter contre l'inégalité dans toutes ses dimensions, pour construire des sociétés plus inclusives, équitables, résilientes et durables, où personne ne soit laissé de côté.

3. La politique sociale a un rôle clé à jouer pour atténuer et surmonter les conséquences socioéconomiques néfastes de la crise de COVID-19, en particulier son impact sur les populations défavorisées et marginalisées, afin que les stratégies de relèvement soient centrées sur l'être humain, inclusives, résilientes et durables et que les pays puissent reconstruire en mieux afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Cet objectif peut être atteint par la mise en œuvre d'une double stratégie, consistant à prendre des mesures temporaires d'action rapide pour faire face à la crise, tout en mettant en place des politiques et des mesures à long terme plus complètes pour renforcer la résilience face aux risques et aux chocs futurs.

4. Il faut renforcer davantage les politiques d'aide sociale pour répondre aux besoins spécifiques des personnes qui ont été le plus durement touchées pendant la crise, notamment les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées, les autochtones, les travailleurs migrants, les personnes vivant dans la pauvreté et les personnes occupant un emploi vulnérable qui ne bénéficient pas d'une protection sociale.

5. La crise de la COVID-19 a également mis en lumière les risques sociaux et économiques qu'entraîne un investissement insuffisant dans les systèmes de protection sociale et les services publics. Pour reconstruire sur de meilleures bases, il faudra un contrat social renouvelé qui rende le système socioéconomique actuel plus inclusif, équitable, résilient et durable. Nous avons là une possibilité d'opérer un changement porteur de transformation.

6. Des efforts concertés sont nécessaires pour soutenir les pays qui font face à des défis particulièrement graves dans le cadre de la crise de la COVID-19, notamment les pays dont les ressources financières limitées ont été détournées en faveur de mesures d'intervention d'urgence censées atténuer la crise sanitaire, protéger les emplois et les moyens de subsistance dans le cadre d'une relance budgétaire ou étendre la couverture de la protection sociale afin d'éviter que les individus ne sombrent dans la pauvreté.

II. Impact social de la crise

A. Augmentation de la pauvreté

7. Les mesures de confinement et d'autres types prises pour contenir la transmission du virus ont entraîné un arrêt brutal de l'activité économique, des perturbations dans les échanges commerciaux et une chute des cours du pétrole et des produits de base¹. Cette contraction économique massive a eu des répercussions sociales qui se répercuteront probablement à long terme sur tous les pays et les régions, en particulier sur les pays en développement. La perte d'emplois et de revenus devrait certes accentuer l'extrême pauvreté dans tous les pays, mais surtout dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui sont tous fortement tributaires du tourisme, des transferts de fonds et des flux de capitaux extérieurs.

8. En 2020, le nombre total de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde (c'est-à-dire avec moins de 1,90 dollar par personne et par jour) aura probablement augmenté pour la première fois depuis 1998². La Banque mondiale prévoit que rien qu'en 2020, quelque 100 millions de personnes auront sombré dans l'extrême pauvreté et le taux mondial d'extrême pauvreté sera passé de 8,2 % en 2019 à 9,1-9,4 % en 2020, pour se situer à 8,9-9,4 % en 2021, ce qui aura pour effet d'anéantir les progrès accomplis depuis 2017³. Autrement dit, entre 88 et 115 millions de personnes supplémentaires dans le monde auront sombré dans la pauvreté (entre 49 et 57 millions en Asie du Sud et entre 26 et 40 millions en Afrique subsaharienne). Les personnes vivant sous les seuils de pauvreté des pays à revenu intermédiaire inférieur et des pays à revenu intermédiaire supérieur (définies comme les personnes vivant avec moins de 3,20 dollars par jour et 5,50 dollars par jour, respectivement, en parité de pouvoir d'achat en dollars) devraient également voir leur nombre augmenter de 176 millions et de 177 millions, respectivement ; ces personnes se trouveront, en majorité, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud⁴.

9. Si des mesures rapides et efficaces ne sont pas prises, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire pourrait presque doubler, passant de 135 millions en 2019 à 265 millions d'ici à la fin de 2020, principalement dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. La crise actuelle pourrait entraîner une insécurité alimentaire aiguë pour 130 millions de personnes supplémentaires, et ce moins du fait des pénuries alimentaires que parce que les familles vulnérables qui ont perdu un emploi ou une source de revenus ont plus de mal à acheter des produits alimentaires⁵. En outre, il est probable que beaucoup plus de personnes seront contraintes de rationner les vivres (c'est-à-dire de réduire la qualité ou la quantité des aliments qu'elles consomment), ce qui aura des effets néfastes à long terme sur le bien-être et le potentiel de leurs enfants.

10. Même avant la crise de la COVID-19, le monde n'était pas en passe de parvenir à l'élimination de l'extrême pauvreté – un des objectifs centraux du Programme 2030 – car le taux de réduction de la pauvreté s'était effondré à 0,5 % par an entre 2015 et 2017, alors qu'il était de plus de 1 % par an entre 1990 et 2015. La baisse continue des niveaux d'extrême pauvreté enregistrée depuis 1990 s'est arrêtée au

¹ Nations Unies, « Achieving the Sustainable Development Goals through the COVID-19 response and recovery », note de cadrage n° 78, juin 2020.

² *Rapport sur les objectifs de développement durable 2020* (publication des Nations Unies, 2020).

³ Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2020: Reversals of Fortune* (Washington, 2016).

⁴ Ibid.

⁵ Programme alimentaire mondial, « COVID-19 will double number of people facing food crises unless swift action is taken », 21 avril 2020 (en anglais uniquement).

chiffre de 689 millions en 2017. Au vu du fort ralentissement de la croissance économique mondiale observé en 2020⁶, la pandémie de COVID-19 devrait retarder d'au moins trois ans les progrès accomplis pour mettre fin à l'extrême pauvreté⁷. Alors que la croissance économique devrait rebondir en 2021 (de 5,2 % au niveau mondial, de 3,9 % dans les économies avancées et de 6 % dans les économies émergentes ou en développement), cette croissance profitera probablement davantage aux groupes à revenus élevés qu'au reste de la population (ce que certains ont décrit comme une « reprise en forme de K »), si bien que les personnes qui avaient sombré dans la pauvreté pendant la pandémie auront plus de mal à s'en extraire. Il est donc crucial de se doter de politiques et de mesures visant à protéger les personnes contre les pertes d'emploi ou de revenus pendant la crise, afin de garantir non seulement que nul ne soit laissé pour compte mais aussi que nul ne voie sa situation empirer.

B. Les personnes les plus touchées par l'aggravation des inégalités et de l'exclusion sociale

11. Les inégalités étaient déjà importantes et en augmentation avant l'apparition de la COVID-19. Depuis 1990, l'inégalité des revenus se creuse dans la plupart des pays développés et dans certains pays à revenu intermédiaire. Plus de 70 % de la population mondiale vit dans des pays où l'inégalité des revenus s'est aggravée⁸. Malgré les progrès réalisés dans la satisfaction de certains besoins fondamentaux, des lacunes importantes persistent ou s'accroissent, notamment en ce qui concerne l'accès aux services de base essentiels, dont un enseignement de qualité, les soins de santé, l'eau potable et l'assainissement, la protection sociale et le travail décent.

12. La pandémie de COVID-19 fait ressortir les nombreuses inégalités qui se recourent et se renforcent mutuellement, comme l'a souligné le Secrétaire général dans la déclaration qu'il a prononcée lors de la conférence Nelson Mandela en juillet 2020. Les effets dévastateurs de la crise risquent d'exacerber les inégalités préexistantes, puisque les groupes les plus marginalisés et les plus défavorisés de la société sont les plus touchés par la pandémie.

13. Le nombre croissant de fermetures de micro-entreprises et de petites entreprises et de licenciements, les taux de chômage plus élevés chez les jeunes et les travailleurs peu qualifiés et les graves pertes de capital humain que subissent les ménages défavorisés en raison des fermetures d'écoles et du manque d'accès aux technologies de l'information et de la communication peuvent intensifier l'aggravation des inégalités à l'intérieur des pays. En l'absence de politiques et de mesures appropriées, cette situation va accroître la pression à la baisse sur la demande globale, la productivité et la mobilité sociale, ce qui rendra plus difficile la réalisation de la croissance inclusive nécessaire pour réduire la pauvreté et les inégalités.

14. La pandémie a également mis en évidence les lacunes des systèmes de protection sociale ainsi que les insuffisances des systèmes de santé et d'éducation, qui contribuent aux inégalités structurelles. L'impact inégal de la pandémie est encore exacerbé par le sous-investissement chronique de longue date dans la santé publique et par les obstacles persistants auxquels sont confrontés les groupes pauvres et

⁶ Fonds monétaire international (FMI), *World Economic Outlook: A Long and Difficult Ascent* (Washington, octobre 2020). Le FMI a revu ses projections de croissance mondiale à moins de 4,4 % ; il les a revues à moins de 5,8 % pour les économies avancées et à moins de 3,3 % pour les économies émergentes ou en développement. Le taux de croissance mondiale en 2021 devrait se situer à 5,2 %.

⁷ Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2020*.

⁸ *World Social Report 2020: Inequality in a Rapidly Changing World* (publication des Nations Unies, 2020).

marginalisés en matière d'accès aux services de santé. Les systèmes de santé ont été débordés, ce qui a obligé de nombreux pays à faire des choix difficiles pour répondre à la demande accrue de services provoquée par la COVID-19 tout en maintenant la prestation de services de santé essentiels. Par exemple, 70 pays ont signalé une perturbation ou une suspension des services de vaccination des enfants en mars et avril 2020⁹.

15. Les restrictions liées à la COVID-19 (confinement et distanciation physique) ont eu des effets dévastateurs sur toutes les populations, mais elles ont frappé le plus durement les personnes déjà en situation de vulnérabilité, y compris les groupes marginalisés et défavorisés¹⁰. Les vulnérabilités de ces groupes se conjuguent souvent à d'autres inégalités (grande dépendance à l'égard de l'économie informelle, faibles revenus, niveaux d'éducation moins élevés, accès insuffisant aux services sociaux et manque de protection sociale), ce qui accroît les risques auxquels sont confrontés les individus et les collectivités.

16. L'aggravation de la pauvreté diversifie le profil des personnes vivant dans la pauvreté, qui subissent les pires effets de la crise actuelle, ce qui rend le cercle vicieux de la pauvreté et des inégalités plus difficile à rompre. Avant la pandémie, les personnes qui vivaient dans l'extrême pauvreté étaient principalement jeunes et sous-éduquées et résidaient dans les zones rurales. Bien que la population des zones rurales ne représente que 48 % de la population mondiale, 80 % des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté internationale, dont la moitié sont des enfants, résident dans ces zones. La plupart des citadins pauvres qui vivent dans des établissements informels ont quitté les zones rurales, à l'origine, en quête de meilleurs moyens de subsistance. Environ 70 % des personnes âgées de 15 ans et plus qui vivent dans l'extrême pauvreté n'ont reçu aucune instruction ou alors seulement une éducation de base¹¹.

17. Outre ces profils qui existaient déjà, on prévoit que la crise actuelle va créer une nouvelle catégorie de pauvres : ce groupe serait composé d'environ 72 millions de personnes (dont 80 % dans des pays à revenu intermédiaire)¹², qui vivent dans les zones urbaines et sont plus jeunes, plus instruites et moins susceptibles d'œuvrer dans l'agriculture¹³. Les personnes récemment sorties de l'extrême pauvreté sont particulièrement susceptibles d'y retomber. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les personnes plus jeunes, les couples avec des enfants et les personnes n'ayant pas fait d'études universitaires sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté, parce qu'ils ne disposent pas d'actifs financiers leur permettant de maintenir leur famille au-dessus du seuil de pauvreté lorsqu'ils sont confrontés à une perte soudaine de revenus pendant au moins trois mois¹⁴. La crise actuelle exacerbe les inégalités existantes et réduit la mobilité sociale, ce qui fait qu'il est plus difficile pour les nouveaux pauvres de sortir de la pauvreté et qui augmente leur risque d'être pris dans un cercle vicieux de pauvreté intergénérationnelle.

⁹ Nations Unies, note de synthèse : « L'éducation en temps de COVID-19 et après », août 2020, p. 5.

¹⁰ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Responses to the COVID-19 catastrophe could turn the tide on inequality », note de synthèse n° 65, mai 2020.

¹¹ Banque mondiale, *Pauvreté, Vue d'ensemble*. Disponible à l'adresse : <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/poverty/overview> (consulté le 3 janvier 2020).

¹² Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2020*.

¹³ Ibid.

¹⁴ OCDE, « COVID-19: Protecting people and societies », 31 mars 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/covid-19-protecting-people-and-societies-e5c9de1a/.

18. Les femmes sont surreprésentées parmi les nouveaux pauvres, car près de 60 % d'entre elles œuvrent dans l'économie informelle et courent donc un risque plus important de tomber dans la pauvreté. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) estime que du fait de la pandémie et de ses retombées, 47 millions de femmes et de filles vont basculer dans l'extrême pauvreté et que l'écart de pauvreté entre les femmes et les hommes va se creuser¹⁵. S'il est vrai que la pandémie aura un impact sur toutes les personnes vivant dans la pauvreté dans le monde, les femmes, surtout celles en âge de procréer, seront touchées de manière disproportionnée. On estime que, d'ici à 2021, environ 435 millions de femmes et de filles vivront dans l'extrême pauvreté et que, parmi les personnes âgées de 25 à 34 ans en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, il y aura 118 femmes vivant dans la pauvreté pour 100 hommes¹⁶.

19. La pandémie a également frappé de plein fouet les travailleurs pauvres, qui sont directement touchés par les pertes d'emplois et de revenus et par la hausse du coût des denrées alimentaires. En 2017, plus de 300 millions de travailleurs gagnaient moins de 1,90 dollar par jour. On s'attend à ce que chez les travailleurs et travailleuses du secteur informel, le taux de pauvreté relative (défini comme la proportion de travailleurs dont le salaire mensuel est inférieur à 50 % du salaire médian de la population générale) augmente de près de 34 points de pourcentage à l'échelle mondiale¹⁷. Alors que dans la plupart des pays, la COVID-19 a principalement touché les zones urbaines, l'impact économique de la pandémie s'est rapidement fait sentir dans les zones rurales¹⁸. Les limites imposées à la circulation des travailleurs saisonniers et des travailleurs migrants ont entraîné des pénuries de main-d'œuvre et des pertes de revenus pour les salariés agricoles et se sont également répercutées sur leurs familles et leurs communautés (voir [A/75/189](#)). À l'échelle mondiale, il est prévu que les envois de fonds des travailleurs migrants vont diminuer de 20 % en 2020, soit la plus forte baisse des dernières années¹⁹, ce qui aura un impact énorme sur les moyens de subsistance d'environ 800 millions de personnes dans le monde qui dépendent des envois de fonds pour rester au-dessus du seuil de pauvreté²⁰.

20. La COVID-19 a également exacerbé la stigmatisation et la discrimination à l'égard des peuples autochtones, qui connaissent déjà la marginalisation et l'extrême pauvreté (voir [A/75/185](#)). Un nombre croissant de peuples autochtones sombre dans l'extrême pauvreté, du fait de l'augmentation rapide du nombre d'expulsions et de la perte des moyens de subsistance traditionnels provoquée par la pandémie²¹. Les communautés autochtones sont confrontées à un important risque sanitaire car elles ont un accès insuffisant aux soins de santé, sont aux prises avec des taux nettement plus élevés de maladies transmissibles et non transmissibles et n'ont pas accès aux services essentiels, aux installations sanitaires et à d'autres mesures préventives essentielles.

¹⁵ ONU-Femmes, « La COVID-19 creusera l'écart de pauvreté entre les femmes et les hommes, selon de nouvelles données d'ONU-Femmes et du PNUD », 2 septembre 2020.

¹⁶ ONU-Femmes, *From Insight to Action: Gender Equality in the Wake of COVID-19* (2020).

¹⁷ Nations Unies, note de synthèse « The world of work and COVID-19 », juin 2020.

¹⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « COVID-19 and rural poverty: supporting and protecting the rural poor in times of pandemic », 28 avril 2020.

¹⁹ Banque mondiale, « Selon la Banque mondiale, les remises migratoires devraient connaître un repli sans précédent dans l'histoire récente », 22 avril 2020.

²⁰ Organisation internationale du Travail (OIT), note de synthèse « Protéger les travailleurs migrants pendant la pandémie de COVID-19 : Recommandations aux décideurs politiques et aux mandants » (avril 2020).

²¹ Déclaration de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

21. Les personnes âgées étaient déjà plus exposées au risque d'appauvrissement, car le risque de pauvreté augmente avec l'âge²². En plus de faire peser un risque sur la vie et la sécurité de ces personnes, la pandémie pourrait réduire considérablement leurs revenus et leur niveau de vie. Les personnes âgées comptent parfois sur de multiples sources de revenus (notamment le travail rémunéré, l'épargne, le soutien financier des familles et les pensions), qui toutes peuvent être menacées à cause de la COVID-19. Les femmes âgées sont particulièrement vulnérables car elles vivent plus longtemps que les hommes et représentent pourtant, à l'échelle mondiale, près de 65 % des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite (60 à 64 ans) et ne touchant pas régulièrement une pension.

22. Avant la pandémie, les jeunes étaient déjà trois fois plus susceptibles que les adultes d'être au chômage²³. Depuis le début de la pandémie, un jeune sur six dans le monde a cessé de travailler, tandis que ceux qui travaillent encore ont connu une baisse de revenus de 42 %²⁴. De nombreux jeunes ont également perdu des possibilités d'éducation, 164 pays ayant mis en place des restrictions d'accès aux écoles et aux établissements d'enseignement, qui ont touché plus de 1,4 milliard d'élèves et d'étudiants. En outre, de nombreux jeunes ne sont pas suffisamment protégés par les régimes de protection sociale en raison des exigences concernant les cotisations, l'emploi structuré ou l'âge.

23. La pandémie et les retombées économiques qu'elle a entraînées exacerbent aussi la vulnérabilité des personnes handicapées, qui représentent environ 15 % de la population mondiale et dont la majorité vit déjà dans la pauvreté (20 % des personnes les plus pauvres du monde ont un handicap quelconque)²⁵. Les personnes handicapées ont moins de chances d'être employées et, si elles le sont, elles sont plus susceptibles de travailler dans le secteur informel, sans protection sociale. Les mesures liées à la COVID-19 les touchent directement en raison de la perte d'emplois et de revenus, mais aussi indirectement, par la perte de revenus subie par les membres d'un même ménage, d'autant que ces ménages doivent généralement composer avec des coûts et des dépenses supplémentaires liés au handicap. Les personnes handicapées peuvent donc sombrer plus rapidement dans la pauvreté²⁶.

24. La vaste majorité des enfants (environ 94 % des écoliers à l'échelle mondiale et 99 % dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur) ont été directement touchés par les fermetures d'écoles, qui ont mis leur éducation en danger, d'autant plus que les différences existantes sont exacerbées par l'inégalité d'accès aux possibilités d'apprentissage à distance²⁷. Dans certains pays, les fermetures d'écoles risquent de provoquer une augmentation importante du travail des enfants et de l'abandon moral de ces derniers. Pour les filles, les conséquences sont graves : une interruption prolongée du parcours éducatif pourrait augmenter les taux de déscolarisation, entraînant une augmentation du fossé entre les sexes dans le domaine

²² Nations Unies, note de synthèse : « L'impact de la COVID-19 sur les personnes âgées », mai 2020.

²³ OIT, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2020 : la technologie et l'avenir des emplois* (Genève, 2020).

²⁴ OIT, *Les jeunes et la COVID-19 : impacts sur les emplois, l'éducation, les droits et le bien-être mental* (Genève, 2020).

²⁵ *Disability and Development Report : Realizing the Sustainable Goals by, for and with Persons with Disabilities 2018* (publication des Nations Unies). Les données disponibles pour la période 2011-16 indiquent que la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté est nettement plus élevée (de l'ordre du simple au double dans certains pays) chez les personnes handicapées que chez les personnes non handicapées.

²⁶ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « La COVID-19 et les droits des personnes handicapées : orientations », 29 avril 2020.

²⁷ Nations Unies, note de synthèse « L'éducation en temps de COVID-19 et après », août 2020, p. 5.

de l'éducation ainsi qu'un risque accru d'atteintes sexuelles, de grossesses précoces et de mariages précoces ou forcés, comme cela a été observé lors de l'épidémie d'Ebola²⁸. En outre, la malnutrition entraîne des risques pour les quelque 370 millions d'enfants les plus défavorisés qui n'ont pas pu bénéficier de repas scolaires au cours du premier semestre de 2020, car elle entraîne une grave perte de capacités humaines dans les familles défavorisées et intensifie le creusement des inégalités.

C. Pertes d'emploi ou de travail décent

25. La pandémie de COVID-19 s'est abattue sur le monde dans un contexte où de nombreux pays étaient déjà confrontés à des inégalités croissantes et à la détérioration des conditions de travail. Même avant la pandémie, pas moins de 57 % de la population mondiale en âge de travailler (3,3 milliards de personnes) exerçait un emploi informel, souvent sans droits des travailleurs ni protection sociale²⁹. Dans les pays développés, un nombre croissant de travailleurs, en particulier les jeunes et les femmes, sont confrontés à la précarité de l'emploi en raison de l'augmentation des emplois à temps partiel et temporaires involontaires et de l'émergence de nouveaux types d'emplois (comme ceux de l'économie à la tâche). Ces tendances qui coïncident avec la crise de la COVID-19 aggravent l'impact de celle-ci et exacerbent les inégalités et l'insécurité dans le monde du travail.

26. Les restrictions liées à la COVID-19 ont entraîné des fermetures de lieux de travail, des réductions des heures de travail et une diminution des revenus tirés du travail ou d'autres sources (envois de fonds et loyers, par exemple), autant de facteurs qui ont gravement nui à la sécurité économique et aux moyens de subsistance des populations (94 % des travailleurs vivent dans des pays où des fermetures de lieux de travail ont été imposées sous une forme ou une autre)³⁰. Rien qu'au deuxième trimestre de 2020, les travailleurs et travailleuses ont perdu 17,3 % du nombre total de leurs heures de travail [correspondant à 495 millions d'emplois (équivalents plein temps)], et cette tendance devrait se poursuivre au troisième trimestre de 2020 [12,1 % des heures de travail, correspondant à 345 millions d'emplois (équivalents plein temps)]³¹. Les répercussions touchent non seulement ceux qui se trouvaient déjà sur le marché du travail lorsque la crise a frappé, mais aussi ceux qui cherchent à y accéder pour la première fois, ou à y revenir après une période d'inactivité professionnelle.

27. Les pertes en heures de travail³² ont une incidence catastrophique sur les revenus provenant du travail dans le monde entier. Au niveau mondial, au cours des trois premiers trimestres de 2020, on estime que les revenus professionnels (salaires des salariés et une partie des revenus des travailleurs indépendants), hors mesures de

²⁸ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), « Les filles seront plus durement touchées par les fermetures d'écoles dues à la COVID-19 », 31 mars 2020 ; Save the Children *et al.*, « Children's Ebola Recovery Assessment: Sierra Leone », 2015. Irish Aid et PNUD, « Assessing sexual and gender-based violence during the Ebola crisis in Sierra Leone », 26 octobre 2015.

²⁹ Nations Unies, note de synthèse « The world of work and COVID-19 ».

³⁰ Organisation internationale du Travail (OIT), « Observatoire de l'OIT : la COVID-19 et le monde du travail », 6^e éd., 23 septembre 2020.

³¹ Ibid.

³² OIT, « Observatoire de l'OIT : la COVID-19 et le monde du travail », 5^e éd., 30 juin 2020. Les pertes d'heures de travail sont de quatre types : a) la réduction du temps de travail : baisse du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées par rapport à la situation d'avant-crise ; b) la situation des personnes qui ont un emploi mais qui ne travaillent pas, qui ne sont pas au travail ou qui sont temporairement absentes du travail (par exemple, en mise à pied temporaire ou en congé de maladie) ; c) le chômage : la situation des personnes disponibles et en recherche d'emploi ; d) l'inactivité : la situation des personnes qui se sont retirées de la population active.

soutien au revenu, ont diminué de 10,7 % par rapport à la période correspondante de 2019 [ce qui équivaut à 5,5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, soit 3 500 milliards de dollars]³³. Les pertes de revenus provenant du travail sont les plus importantes dans les pays à revenu intermédiaire, ainsi que dans les Amériques et en Afrique³⁴. Si ces pertes ne sont pas compensées par d'autres formes de revenus, telles que les transferts sociaux, on estime que 35 millions de personnes supplémentaires risquent d'être plongées dans la pauvreté³⁵.

28. Les conséquences de la crise actuelle sont très différentes selon le secteur de l'économie et le statut professionnel. On prévoit que la crise aura un impact dévastateur sur les travailleurs peu qualifiés et faiblement rémunérés³⁶. À l'échelle mondiale, 1,25 milliard de travailleurs peu qualifiés et faiblement rémunérés (soit 38 % de la main-d'œuvre) sont employés dans les quatre secteurs qui ont été le plus durement touchés : alimentation et hôtellerie (144 millions), commerce de gros et de détail (482 millions), services aux entreprises et administration (157 millions) et industrie manufacturière (463 millions)³⁷. Dans le secteur manufacturier, la réduction de la demande mondiale dans l'industrie de l'habillement a eu des répercussions sur les sous-traitants et les travailleurs des pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Au Bangladesh, par exemple, 2,25 millions d'ouvriers d'usine ont été touchés par le déclin de la demande³⁸ ; au Cambodge, une usine sur six a été contrainte de suspendre ses activités, ce qui a touché environ 60 000 travailleurs³⁹. Les travailleurs faiblement rémunérés des pays de l'OCDE, qui représentent 15 % des travailleurs à temps plein, sont particulièrement vulnérables en raison du peu d'économies sur lesquelles ils peuvent compter en cas de perte de revenus⁴⁰.

29. Les travailleurs les plus vulnérables œuvrent dans l'économie informelle, qui représente plus de 60 % de la main-d'œuvre mondiale⁴¹. Les travailleurs de ce secteur (les journaliers, les ouvriers agricoles et les travailleurs migrants, par exemple) bénéficient rarement de mesures de protection sociale, des droits des travailleurs et de la sécurité économique qui leur permette de prendre des congés de maladie, de se faire soigner ou de composer avec les mesures de confinement, ce qui les rend plus vulnérables à la perte de revenus. Rien qu'au cours du premier mois de la crise, ils ont subi une baisse de 60 % de leurs revenus au niveau mondial (environ 80 % en Amérique latine et en Afrique)⁴². Les travailleurs du secteur informel sont également exposés à des risques plus élevés en matière de santé et de sécurité, car bien que leur travail nécessite souvent des interactions avec des collègues et des clients, ils ne bénéficient pas des protections adéquates. Les travailleurs domestiques, par exemple, qui sont plus de 67 millions dans le monde et dont la grande majorité sont des femmes, sont principalement des travailleurs du secteur informel et sont donc particulièrement vulnérables face à la crise⁴³.

³³ OIT, « Observatoire de l'OIT : la COVID-19 et le monde du travail », 6^e éd.

³⁴ Ibid.

³⁵ OIT, « Observatoire de l'OIT : la COVID-19 et le monde du travail – Répercussions et recommandations politiques globales », 1^{re} édition, 18 mars 2020.

³⁶ Nations Unies, note de synthèse « The world of work and COVID-19 ».

³⁷ Ibid.

³⁸ *Development Policy and Multilateralism after COVID-19* (publication des Nations Unies, 2020).

³⁹ Ibid.

⁴⁰ OCDE, « COVID-19: Protecting people and societies ».

⁴¹ ONU, Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, avril 2020.

⁴² Nations Unies, note de synthèse « The world of work and COVID-19 ».

⁴³ Nations Unies, note de synthèse « The world of work and COVID-19 », et Organisation internationale du Travail, « Agir pour que les travailleuses et travailleurs domestiques n'aient plus comme seule alternative la contagion ou la famine », mai 2020.

30. Les personnes qui travaillent dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ont été particulièrement touchées par la crise. Or ces entreprises représentent plus de 70 % de l'emploi mondial et 50 % du PIB mondial⁴⁴ mais, en raison de leur moindre résilience et de leur vulnérabilité accrue du fait de leur faible taille, elles ont souvent peu de moyens financiers et n'ont pas accès au crédit, aux mesures fiscales et aux plans de relance récents liés à la crise de la COVID-19, en particulier dans les pays en développement, où elles relèvent principalement du secteur informel⁴⁵. Plus de la moitié des petites et moyennes entreprises des pays de l'OCDE ont indiqué que sans assistance, elles pourraient échouer dans les trois mois, tandis que certaines qui évoluaient dans le secteur formel pourraient basculer dans l'informel⁴⁶. Une enquête de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a révélé que 70 % des microentreprises et des petites et moyennes entreprises interrogées avaient mis en œuvre des mesures d'adaptation, telles que l'octroi de congés payés, la réduction du nombre de travailleurs temporaires ou le licenciement de personnel permanent, ou avaient demandé aux travailleurs de prendre des congés sans solde ou de travailler à salaire réduit⁴⁷.

31. Les travailleurs migrants et les réfugiés œuvrent souvent dans des secteurs où le taux de travail temporaire, informel ou non protégé est élevé. Certains travailleurs migrants ont été contraints de retourner dans leur pays d'origine en raison d'une discrimination et d'une xénophobie accrues, de pertes d'emploi ou d'un manque d'accès aux mesures de soutien, notamment à la protection sociale. La restriction des déplacements, y compris la fermeture des frontières, a bloqué au moins trois millions de migrants qui tentaient de se rendre dans leur pays d'origine⁴⁸. La pandémie a également eu un impact sur la mobilité interne des travailleurs migrants. En Inde, par exemple, des millions de personnes qui travaillaient dans les zones urbaines sont retournées dans leurs villages⁴⁹.

32. Dans de nombreux pays, les effets multiformes de la pandémie sont également ressentis de manière disproportionnée par les travailleuses, qui sont fortement concentrées dans les secteurs les plus touchés par la crise. Quelque 40 % de toutes les femmes actives dans le monde (près de 510 millions de femmes) travaillent dans les secteurs les plus touchés : alimentation et hôtellerie, commerce de détail et de gros, services aux entreprises et administration, industrie manufacturière⁵⁰. Les femmes sont surreprésentées dans le secteur de la santé (elles représentent 70 % des agents de santé dans le monde), notamment aux postes qui se trouvent en première ligne : infirmières, sages-femmes et agents de santé communautaire⁵¹. En outre, elles font face à une charge de travail accrue liée aux soins non rémunérés apportés aux enfants

⁴⁴ Organisation internationale du Travail (OIT), « MSME Day 2020 : the COVID-19 pandemic and its impact on small business », 26 juin 2020.

⁴⁵ OIT, *Small Matters: Global Evidence on the Contribution to Employment by the Self-Employed, Micro-Enterprises and SMEs* (2019).

⁴⁶ OCDE, « Coronavirus (COVID-19) : SME policy responses », 15 juillet 2020.

⁴⁷ OIT, « ILO SCORE global COVID-19 enterprise survey: how are enterprises affected and how can we support them? », 15 mai 2020.

⁴⁸ Organisation internationale pour les migrations (OIM), portail de données sur la migration : données sur la migration pertinentes pour la pandémie de COVID-19. Voir <https://migrationdataportal.org/themes/migration-data-relevant-covid-19-pandemic>.

⁴⁹ Susan F. Martin et Jonas Bergmann, « COVID-19 and the transformation of migration and mobility globally : shifting forms of mobility related to COVID-19 », août 2020.

⁵⁰ OIT, « À mesure que s'aggrave la crise de l'emploi, l'OIT met en garde contre une reprise incertaine et incomplète du marché du travail », 30 juin 2020.

⁵¹ Mathieu Boniol *et al.*, « Équité femmes-hommes parmi les personnels de santé : une analyse de 104 pays », document de travail n° 1, OMS, Genève, mars 2019.

non scolarisés et/ou aux personnes âgées et aux malades, tout en étant également exposées à un risque accru de violence fondée sur le genre⁵².

33. La majorité des femmes dans les pays en développement travaillent dans le secteur informel : ainsi, les femmes occupent plus de 80 % des emplois non agricoles en Asie du Sud, contre 74 % en Afrique subsaharienne et 54 % en Amérique latine et dans les Caraïbes⁵³. Ces travailleuses n'ont donc aucun accès (ou n'ont qu'un accès très limité) à la protection sociale, comme l'assurance maladie, les congés de maladie payés, les congés de maternité et les prestations de retraite et de chômage. Cette situation est aggravée par des formes d'inégalité multiples et croisées, telles que le statut socioéconomique, le handicap, l'âge et la situation géographique.

34. Les jeunes sont fortement touchés par la crise actuelle, de multiples façons : l'interruption de leur éducation ou de leur formation pourrait diminuer leurs possibilités d'emploi et leurs revenus futurs ; quant à ceux qui ont déjà un emploi, ils peuvent faire face à des licenciements, au chômage et à une baisse de revenus. Les jeunes auront également des difficultés à intégrer ou à réintégrer le marché du travail, ou à passer à de meilleures situations⁵⁴. Près de 77 % des jeunes travailleurs du monde, soit 328 millions d'entre eux, occupent des emplois informels dans les pays à bas revenu ou à revenu intermédiaire⁵⁵. Dans les pays développés, de nouveaux modèles d'entreprise, tels que l'économie des plateformes et l'économie à la tâche, ont contribué au développement du secteur informel : or l'absence de lien d'emploi standard s'accompagne souvent d'un manque de protection et d'avantages pour les travailleurs, ce qui rend ces derniers particulièrement vulnérables aux effets de la pandémie.

35. Une caractéristique importante de la crise actuelle est le nombre croissant de personnes inactives (c'est-à-dire celles qui ne recherchent pas activement un emploi et ne sont donc pas comptabilisées dans les statistiques de l'emploi) ; ce groupe, qui se compose traditionnellement de personnes plus jeunes et de membres des générations plus âgées, atteint actuellement des niveaux dépassant ceux du chômage⁵⁶. En moyenne, 40 % des jeunes connaissent une période d'inactivité ou de chômage de quatre ans ou plus. Avant la pandémie, environ 20 % des jeunes du monde entier (267 millions d'entre eux) n'étaient ni étudiants, ni employés, ni stagiaires. Cependant, la crise actuelle pourrait faire augmenter ces pourcentages, ce qui pourrait entraîner un sentiment de découragement et d'exclusion et réduire les revenus futurs possibles⁵⁷. Il importe donc que les politiques s'attaquent à la question de l'inactivité, car des taux d'inactivité plus élevés rendent la relance de l'emploi plus difficile et augmentent les coûts économiques pour les gouvernements. Par exemple, même avant la pandémie, le coût économique des personnes déscolarisées et sans emploi ni formation dans les pays de l'OCDE était estimé entre 360 et 605 milliards de dollars, soit entre 0,9 et 1,5 % du PIB⁵⁸.

⁵² Sandro Galea, Raina M. Merchant et Nicole Lurie 2020, « The mental health consequences of COVID-19 and physical distancing : the need for prevention and early intervention », *Jama Internal Medicine*, vol. 180, n° 6 (10 avril 2020).

⁵³ Nations Unies, note de synthèse : « L'impact de la COVID-19 sur les femmes », 9 avril 2020.

⁵⁴ Organisation internationale du Travail (OIT), « Observatoire de l'OIT : la COVID-19 et le monde du travail », 4^e éd., 27 mai 2020.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ OIT, « Observatoire de l'OIT : la COVID-19 et le monde du travail », 6^e éd.

⁵⁷ Organisation internationale du Travail (OIT), « Observatoire de l'OIT : la COVID-19 et le monde du travail », 4^e éd.

⁵⁸ OCDE, « COVID-19: Protecting people and societies ».

III. Des politiques sociales visant à permettre un relèvement inclusif, résilient et durable après la pandémie aux fins de la bonne exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030

36. Les inquiétudes concernant l'inégalité croissante et l'insécurité économique s'accroissent déjà avant l'arrivée de la COVID-19. La crise actuelle attire cependant une attention accrue sur ces facteurs qui déterminent l'exposition au virus, la capacité à travailler à domicile et l'accès à des soins de santé et à une protection sociale adéquats. La pandémie a mis en évidence les conditions de vie précaires de nombreuses populations et a révélé à quel point le risque et l'incertitude sont ancrés dans la société actuelle.

37. Parallèlement, les inégalités et l'insécurité risquent de s'aggraver en raison des effets dévastateurs de la crise sur l'emploi, les moyens de subsistance, la santé et l'éducation. Ces effets sociaux négatifs pourraient durer des années, même après la fin de la pandémie et le retour de la croissance économique. Ils vont compromettre les perspectives des enfants et des jeunes qui ont perdu des possibilités d'éducation et d'emploi et pourraient même se répercuter sur les générations futures.

38. L'issue à long terme de la crise dépendra cependant des politiques mises en œuvre en guise de riposte. Par le passé, les pandémies et les autres crises majeures ont transformé les politiques et les sociétés de manière à contribuer à réduire les inégalités et à lutter contre l'insécurité. Les chocs majeurs ont souvent mis à l'épreuve les institutions et les pratiques et renforcé les exigences en matière de protection sociale et de hausse des salaires. Un exemple notable à cet égard est celui des États-Unis d'Amérique, où le système de protection sociale a été créé au lendemain de la Grande Dépression de 1929. De même, c'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a mis en place son système de soins de santé universel. Partout où les gouvernements ont su combler ces besoins, les inégalités ont diminué, une fois le choc initial passé.

39. Tout comme les crises précédentes, la pandémie COVID-19 nous confronte à une alternative. Les pays pourraient faire fausse route par une réponse insuffisante à la crise et à ses conséquences sociales, ce qui intensifierait le mécontentement du public et affaiblirait encore sa confiance dans les institutions. En même temps, la tragédie de la pandémie nous rappelle, encore plus que les crises économiques récentes, que nous dépendons les uns des autres. Elle révèle l'importance des actions collectives et suscite une nouvelle prise de conscience des risques sociaux et économiques liés à des systèmes de protection sociale déficients et à des services publics inadéquats. La crise peut ainsi provoquer les transformations nécessaires à l'établissement d'un nouveau contrat social.

40. Pour que nos sociétés se relèvent mieux et pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, il faut une stratégie axée sur l'être humain, inclusive, résiliente et durable. Cette stratégie est double : il s'agit à la fois de prendre des mesures temporaires à effet rapide pour faire face à la crise et de mettre en place des politiques et des mesures à long terme plus complètes pour renforcer la résilience face aux risques et aux chocs futurs. Ces actions doivent être étayées par un financement adéquat du développement social.

A. Des mesures temporaires à effet rapide visant à remédier aux effets néfastes de la pandémie sur le développement social

41. La pandémie de COVID-19 ébranle les fondements des sociétés et des économies. Les gouvernements ont pris des mesures temporaires d'une rapidité d'action sans précédent pour limiter l'impact socioéconomique de la crise. Il est possible, en faisant fond sur ces mesures d'intervention d'urgence, d'entreprendre de transformer nos économies et d'instaurer des sociétés plus inclusives, équitables, résilientes et durables.

42. Parallèlement aux efforts visant à endiguer la pandémie, qui constituent la priorité la plus urgente, la plupart des pays ont rapidement adopté des mesures d'urgence (notamment des plans de relance budgétaire) pour remédier à ses effets négatifs sur l'emploi et la pauvreté. Plus de 170 pays ont alloué des fonds aux plans de relance budgétaire, qui s'élevaient, au 11 septembre 2020, à 11 700 milliards de dollars, soit près de 12 % du PIB mondial⁵⁹. De manière générale, les programmes de relance importants prévoient des dépenses supplémentaires et une baisse des recettes (notamment par des réductions temporaires des impôts), l'extension des prestations de protection sociale à ceux qui n'étaient pas couverts auparavant, l'octroi d'un soutien ou de prêts à taux zéro aux petites entreprises et l'apport de liquidités. Les plans de relance ont été essentiels pour réduire les effets de la crise : dans les pays disposant de données suffisantes, l'Organisation internationale du Travail a établi une corrélation directe entre l'ampleur des plans de relance budgétaire et la limitation des pertes d'emplois.

43. En réponse à la pandémie, de nombreux gouvernements ont pris de nouvelles initiatives, souvent temporaires, en matière de protection sociale : entre le 1^{er} février et le 16 novembre 2020, 94,1 % de l'ensemble des pays et territoires (209 pays et territoires) ont mis en place 1 596 mesures de protection sociale en réponse à la crise de la COVID-19⁶⁰. Parmi ces mesures figuraient des allocations spéciales et des indemnités (16,7 %), la protection des revenus et de l'emploi (14,9 %), la protection contre le chômage (10,8 %) et la protection de la santé (10,7 %)⁶¹. Les principaux bénéficiaires des mesures étaient les travailleurs et leurs personnes à charge (241 mesures) ainsi que les populations pauvres ou vulnérables (219 mesures)⁶². Il y avait aussi des mesures de soutien en faveur des plus vulnérables, telles que les transferts de fonds, les programmes d'aide alimentaire, l'assurance sociale et, pour soutenir les familles, des prestations pour enfants à charge. Les programmes de transferts en espèces ont constitué le filet de sécurité le plus largement utilisé (représentant le tiers de tous les programmes de protection sociale liés à la COVID-19).

44. S'agissant de protéger les emplois, les subventions salariales constituent la mesure la plus répandue, une attention particulière étant accordée aux groupes défavorisés, notamment les femmes, les personnes handicapées, les migrants et les jeunes. La plupart des pays de l'OCDE ont mis en place des régimes de travail à temps réduit en réaction à la pandémie⁶³. Plusieurs gouvernements ont étendu les prestations

⁵⁹ Fonds monétaire international, *Fiscal Monitor : Policies for the Recovery* (Washington, D.C., octobre 2020).

⁶⁰ Organisation internationale du Travail (OIT), « Social protection monitor : social protection responses to the COVID-19 crisis around the world », 30 novembre 2020.

⁶¹ Organisation internationale du Travail (OIT), « Réponses de la protection sociale à la crise de COVID-19 dans le monde », 30 novembre 2020. Disponible à cette adresse : www.social-protection.org/gimi/ShowWiki.action?id=3417&lang=EN (consulté le 5 janvier 2020).

⁶² Ibid.

⁶³ Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, définition du travail à court terme. Disponible à cette adresse : www.eurofound.europa.eu/observatories/eurwork/industrial-relations-dictionary/short-time-work.

de maladie financées par l'État aux travailleurs qui n'ont pas droit par ailleurs à un congé de maladie payé. Les fermetures d'écoles et le nombre élevé de cas parmi les membres de la famille qui nécessitent des soins ont attiré l'attention sur les politiques relatives aux congés pour motif familial. Pour venir en aide aux travailleurs qui doivent s'occuper d'enfants ou de membres de la famille malades, certains pays ont pris des mesures telles que l'extension des indemnités de maladie et des prestations de maladie versées sur une base obligatoire.

45. Les pays ont également utilisé leurs systèmes de protection contre le chômage pour prévenir les pertes d'emploi, garantir la sécurité des revenus des travailleurs et venir en aide aux personnes qui ont perdu leur emploi. Pour ce faire, ils ont principalement recouru à cinq types d'intervention : l'extension des allocations de chômage ; l'octroi de subventions salariales ; l'extension ou l'introduction d'allocations de chômage partielles pour compenser les réductions de temps de travail dues à la crise ; la prestation de services d'aide à la recherche d'emploi pour compléter la protection du revenu des travailleurs sans emploi ; l'assouplissement de l'exigence de recherche d'emploi liée à l'admissibilité à l'assurance chômage⁶⁴.

46. Compte tenu de la vulnérabilité particulière des personnes âgées et des personnes handicapées, certains pays ont instauré des pensions de vieillesse, de réversion et d'invalidité afin de garantir la sécurité de revenu des personnes touchées par la crise. Dans certains cas, il s'est agi d'avancer le versement des pensions, ou d'en augmenter le montant : en Australie, les retraités ont fait partie des bénéficiaires d'un paiement unique de 750 dollars australiens (équivalent à 431,90 dollars des États-Unis) ; l'Afrique du Sud a prévu le versement anticipé d'allocations sociales aux personnes âgées et aux personnes handicapées ; et le Kenya a fourni une aide supplémentaire ciblée aux groupes vulnérables, notamment les orphelins et les personnes âgées.

47. Ces mesures répondront certes aux besoins à court terme, mais une fois qu'elles auront pris fin, les bénéficiaires demeureront tout aussi vulnérables aux chocs futurs. Pour préserver les moyens de subsistance des groupes et des individus les plus défavorisés et les plus vulnérables, les gouvernements devraient optimiser l'ampleur, la durée et les modalités de ces mesures temporaires de manière à jeter les bases de politiques globales et de systèmes de protection sociale à long terme, susceptibles de protéger les populations contre les chocs futurs. Cela nécessiterait des mesures audacieuses visant à remédier aux causes profondes des inégalités et des privations. Les gouvernements devraient continuer de promouvoir une croissance profitant à tous ; de créer des emplois décents et productifs, en particulier dans l'économie verte, les domaines durables et le secteur des services à la personne ; de tirer parti des nouvelles technologies ; d'établir des systèmes de protection sociale appropriés au niveau national, y compris des socles de protection sociale, ou d'en renforcer et d'en élargir la couverture ; et de veiller à ce que tous aient accès à des services essentiels et à une infrastructure de base de grande qualité. Des efforts ciblés devraient être déployés en vue de garantir l'élimination des barrières sociales ou juridiques auxquelles sont confrontés les groupes marginalisés et défavorisés.

B. Des mesures à long terme afin de reconstruire en mieux : la nécessité d'un contrat social renouvelé

48. Pour reconstruire en mieux, il faudra un nouveau contrat social qui s'attaque aux causes profondes des inégalités et de la vulnérabilité, plutôt que de se limiter à

⁶⁴ OIT, « Réponses de la protection sociale à la crise de la COVID-19 : les réponses des pays d'Asie et du Pacifique », 25 mars 2020.

amortir temporairement les chocs ou à compenser les limites du marché. Pour tracer cette nouvelle voie, les gouvernements et les autres parties prenantes (employeurs, travailleurs et organisations de la société civile) doivent adapter leurs rôles et leurs responsabilités en fonction de l'évolution rapide des besoins des sociétés actuelles. Plus précisément, l'aggravation de la précarité des emplois dans les pays développés et la détérioration des conditions de travail dans les pays en développement signifient que de nombreuses personnes ne peuvent plus compter sur le travail pour assurer leur sécurité économique. De plus, du fait de la transformation de leurs structures, il ne va pas de soi que les familles et les ménages demeurent, comme par le passé, une source de soutien informel. Aux changements dans le monde du travail, à la mondialisation et aux progrès technologiques, qui suscitent des aspirations mais aussi des craintes, s'ajoutent les risques croissants associés aux changements climatiques et aux pandémies. Globalement, des changements sociétaux qui échappent au contrôle de l'humanité augmentent la vulnérabilité des populations à des chocs qu'elles sont incapables de surmonter. Les gouvernements, ainsi que les autres parties prenantes, doivent protéger la capacité des populations à encaisser les chocs, à se rétablir et à s'épanouir.

49. Pour accroître la résilience des populations, une première étape consiste à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès aux services sociaux. À ce jour, aucun pays, riche ou pauvre, n'a réussi à donner les mêmes chances à tous les enfants, indépendamment de leur milieu économique ou social. Il importe de garantir l'égalité d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services de base inclusifs et de qualité. La crise actuelle démontre que l'efficacité des systèmes de santé se mesure à la qualité des soins apportés aux plus vulnérables : les politiques universelles devraient être complétées par des politiques et des mesures ciblées visant à lutter contre les inégalités fondées sur le sexe, l'âge, la race, l'origine ethnique ou d'autres facteurs qui ont été renforcés par les normes sociales. Il faut recenser et éliminer les obstacles à l'accès aux services de base, tels que la discrimination et la stigmatisation, ainsi que le manque de sensibilité culturelle des prestataires de services.

50. En particulier, la crise de la COVID-19 donne aux gouvernements l'occasion de créer des systèmes de santé solides et résistants et d'accélérer les efforts en vue de mettre en place la couverture sanitaire universelle (voir la résolution 74/2 de l'Assemblée générale). La couverture sanitaire universelle, qui permet à tous les personnes et à toutes les communautés de recevoir sans grandes difficultés financières les services de santé dont elles ont besoin, est un outil essentiel pour permettre d'atteindre l'objectif de la santé pour tous⁶⁵. Les gouvernements doivent investir dans les « biens communs pour la santé », ce qui comprend l'accès aux médicaments essentiels et la répartition équitable de tous les équipements, biens et services sanitaires⁶⁶. Les pays devraient investir dans la création d'emplois de haute qualité dans le secteur de la santé, en mettant l'accent sur les soins de santé primaires, afin de combler les besoins critiques. Outre le renforcement des systèmes de santé au niveau national, les pays doivent investir dans les biens collectifs mondiaux pour la santé (c'est-à-dire les fonctions ou interventions transfrontalières qui, au-delà des forces du marché, contribuent au progrès sanitaire), tels que les systèmes inter pays de surveillance et de préparation aux maladies, le partage d'informations et la coopération au niveau mondial en matière de recherche sur les causes et le traitement des maladies, et les vaccins⁶⁷.

⁶⁵ Nations Unies, note de synthèse, « COVID-19 and universal health coverage », octobre 2020.

⁶⁶ Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Common goods for health ». Accessible à cette adresse : www.who.int/health-topics/common-goods-for-health#tab=tab_1.

⁶⁷ Nations Unies, « Recovering from COVID-19 : the importance of investing in global public goods for health », note de synthèse n° 83, juillet 2020.

51. L'éducation est un facteur clé de facilitation et d'égalisation. Pour éviter que la crise de l'apprentissage ne devienne une catastrophe générationnelle qui aggrave les disparités, les gouvernements doivent accorder la priorité à l'égalité d'accès, y compris aux outils d'apprentissage numériques, de l'apprentissage préscolaire à l'éducation tout au long de la vie. Cela signifie qu'il faudra investir dans les systèmes d'éducation publique pour remédier aux pertes d'apprentissage, prévenir les abandons, en particulier parmi les groupes marginalisés, et tenir compte du bien-être social et émotionnel des étudiants, des enseignants et du personnel. Les gouvernements devraient renforcer la résilience et la flexibilité des systèmes éducatifs, en mettant l'accent sur l'équité et l'inclusion des groupes les plus marginalisés, en collaboration avec toutes les parties prenantes et sur la base de données et d'évaluations. La crise actuelle est l'occasion de repenser le but et le rôle des écoles et de développer leurs capacités, de renforcer les connaissances et les compétences dans les domaines où l'employabilité est élevée, de promouvoir la santé et le bien-être et d'améliorer les compétences numériques.

52. La deuxième étape consiste à renforcer davantage les institutions du marché du travail, notamment la réglementation du travail, les contrats de travail et les formes innovantes de conventions collectives. Sans emplois décents pour assurer la sécurité économique, une bonne éducation n'ouvre pas forcément des perspectives. Dans le contexte actuel de chômage massif, pour sortir de la crise, il faut promouvoir un travail décent pour tous. Dans le cadre d'un contrat social renouvelé, les gouvernements peuvent envisager d'établir une garantie universelle pour les travailleurs qui assure les droits fondamentaux au travail ainsi qu'un salaire adéquat, quel que soit le statut d'emploi des travailleurs⁶⁸. Il y a également lieu, par des programmes de garantie d'emploi, de répondre aux besoins non satisfaits dans le secteur des services à la personne, de construire les infrastructures nécessaires et de faciliter la transition vers des économies vertes.

53. La troisième étape, tout aussi essentielle, consiste à promouvoir des politiques fiscales et monétaires plus équitables pour la mise en œuvre de mesures de protection adaptées au contexte national, y compris des socles de protection sociale. Les régimes de protection sociale prévoyant des prestations de chômage et d'invalidité, des allocations familiales, des pensions de retraite et un accès aux soins de santé offrent dans les faits un revenu de base à toutes les étapes de la vie et réduisent le risque de pauvreté. Si des mesures ciblées peuvent s'avérer nécessaires pour atteindre les individus et les groupes qui en ont le plus besoin, elles doivent compléter les programmes universels plutôt que les remplacer. En outre, les contrats de travail de longue durée ne peuvent plus être la condition préalable à l'accès à la protection sociale. Un contrat social adapté à la réalité actuelle exige une couverture adéquate des travailleurs ayant des contrats atypiques, y compris ceux qui évoluent dans l'économie à la tâche ou le secteur informel, et les personnes qui ne font pas partie du marché du travail.

54. Les mesures de protection sociale jouent un rôle essentiel dans la gestion de la crise car elles constituent de puissants stabilisateurs économiques et sociaux, contribuent à la sécurité de l'emploi et des revenus des personnes touchées par la crise et permettent un accès efficace aux soins de santé. Les pays qui disposaient déjà de systèmes de protection sociale avant la pandémie se sont révélés mieux préparés à mobiliser rapidement des mesures de soins de santé, de protection de l'emploi et de sécurité des revenus. Les mesures de protection sociale ont également été plus efficaces dans les pays où la couverture médicale est universelle (ou quasi universelle), et où les protections sont suffisantes pour offrir des prestations et des

⁶⁸ Comme l'a proposé l'Organisation internationale du Travail dans *Travailler pour bâtir un avenir meilleur : Commission mondiale sur l'avenir du travail* (Genève, 2019).

services complets et prévenir la pauvreté⁶⁹. Pour reconstruire en mieux, les gouvernements devraient créer des systèmes de protection sociale capables de répondre aux chocs systémiques qui touchent simultanément de grands nombres de ménages, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, de pénuries alimentaires, de crises économiques ou d'épidémies telles que la pandémie de COVID-19⁷⁰.

55. Pour ce faire, il faudrait mettre en place des systèmes qui garantissent une protection complète et adéquate pour tous ainsi qu'un accès facile aux prestations et aux mécanismes de recours. Les socles de protection sociale garantissent la sécurité des revenus tout au long de la vie. Cet objectif peut être atteint au moyen d'une combinaison de régimes contributifs, tels que les pensions et l'assurance chômage, et de régimes financés par l'impôt, tels que les transferts en espèces pour les enfants, l'aide alimentaire et nutritionnelle aux familles, et les pensions sociales pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Les pays devraient également élaborer des stratégies intégrées visant à étendre la protection sociale aux travailleurs du secteur informel tout en favorisant leur transition vers l'économie formelle. Cela devrait se faire dans le cadre d'un dialogue avec diverses parties prenantes, y compris les travailleurs du secteur informel⁷¹.

56. Les systèmes de protection sociale doivent être conçus et mis en œuvre de manière à réduire les obstacles – dont la discrimination, le manque d'information, la complexité des procédures administratives et d'enregistrement et la fracture numérique – qui les rendent moins accessibles aux groupes sociaux défavorisés. À ce jour, moins d'un cinquième des mesures de protection sociale et des mesures relatives au marché du travail prises en réponse à la crise de COVID-19 visent à accroître la sécurité économique des femmes ou à soutenir les pourvoyeurs de soins non rémunérés⁷². L'objectif consistant à mieux se relever constitue l'occasion d'intégrer l'aide aux soins dans les systèmes de protection sociale et les services publics, et ainsi de réduire les inégalités de revenus et celles liées au genre. Pour ce faire, les systèmes de protection sociale doivent prévoir des congés et des transferts en espèces pour les pourvoyeurs de soins, tout en renforçant les services de prestation de soins aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

57. Ces impératifs en matière de politique sociale auront cependant un effet limité sur la pauvreté, les inégalités et l'insécurité si la discrimination continue de faire obstacle à la participation de certaines personnes et de certains groupes à la vie sociale, économique et politique. Un nouveau contrat social exige des mesures de politique universelles et complémentaires impliquant des processus plus larges de changement institutionnel qui favorisent l'égalité d'accès aux ressources productives, des droits de succession équitables, la pleine capacité juridique pour tous et l'accès à la justice. Le processus de réforme des institutions et d'élimination des préjugés profondément ancrés est souvent lent et peut susciter une réaction négative de la part de certains secteurs de la société. En revanche, ce processus crée également la possibilité d'endiguer le mécontentement social et l'instabilité politique qui sont provoqués par l'inégalité et l'insécurité.

⁶⁹ Organisation internationale du Travail (OIT), « Réponses de la protection sociale à la crise de COVID-19 : les réponses des pays d'Asie et du Pacifique ».

⁷⁰ Nations Unies, « COVID-19 and a primer on shock-responsive social protection systems », note de synthèse n° 82, juillet 2020.

⁷¹ OIT, « Social protection spotlight: extending social protection to informal workers in the COVID-19 crisis – country responses and policy considerations », 14 septembre 2020.

⁷² Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU-Femmes, COVID-19 Global Gender Response Tracker (Système de suivi des mesures de lutte contre la COVID-19 qui tiennent compte des questions de genre).

58. En ce moment où le mécontentement public s'accroît dans les pays développés et en développement dans toutes les régions, le rétablissement de la confiance repose sur la disponibilité de services publics de qualité qui contribue à l'égalité des chances, sur une protection sociale universelle qui favorise la sécurité économique et sur des institutions publiques qui garantissent l'égalité des droits. Ces éléments devraient former la base d'un contrat social renouvelé. Plus les politiques sociales sont fortes, plus le niveau de confiance dans les institutions sera élevé et, par conséquent, plus il y aura de marge de manœuvre pour des politiques sociales solides.

C. Un financement durable et des partenariats en faveur du développement social

59. À l'heure actuelle, la pandémie et ses retombées économiques sont catastrophiques pour les finances publiques. La pression exercée sur la mobilisation des ressources nationales est aggravée par la nécessité urgente d'augmenter les dépenses pour limiter et atténuer les conséquences de la crise. Il sera essentiel de garantir les investissements financiers dans les politiques et programmes de protection sociale et d'inverser la tendance au sous-investissement dans les services publics essentiels, notamment l'éducation et les soins de santé, pour assurer un relèvement durable et inclusif après la crise et créer des sociétés plus résistantes aux chocs futurs.

Le manque de financement pour le développement social s'est aggravé de façon spectaculaire en raison de la crise

60. En plus de faire ressortir certains risques qui ont été ignorés pendant des décennies (en particulier, des systèmes de santé et d'éducation inadéquats, et les lacunes en matière de protection sociale), la crise révèle et exacerbe le manque de financement dans ces domaines.

61. Quand la crise a éclaté, 45 % seulement de la population mondiale avait droit à au moins une prestation de protection sociale. Le reste de la population – quelque quatre milliards de personnes – ne bénéficiait d'aucune protection. Ces écarts en matière de couverture traduisent des lacunes importantes dans le financement de la protection sociale. Selon l'Organisation internationale du Travail, pour garantir une sécurité élémentaire de revenu et l'accès aux soins de santé essentiels pour tous en 2020, il aurait fallu que les pays en développement investissent environ 1 200 milliards de dollars (en moyenne, 3,8 % de leur PIB) pour combler le déficit de financement⁷³. Les pays à faible revenu représentent 77,9 milliards de dollars de ce déficit, qui équivaut à 15,9 % de leur PIB. Le fardeau relatif que représente la réduction de ce déficit est particulièrement évident en Asie centrale et occidentale, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne (représentant de 8 % à 9 % du PIB de ces pays). L'ampleur du fardeau relatif est dû, d'une part, au besoin croissant de fournir des services de santé et une sécurité de revenu aux travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause de la pandémie, et, d'autre part, à l'importance de la baisse du PIB du fait de la crise. Au niveau mondial, on estime que le déficit de financement de la protection sociale s'est creusé de 30 % depuis le début de la crise⁷⁴.

62. Les systèmes éducatifs sont sous-financés depuis des années. Avant même l'avènement de la COVID-19, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

⁷³ Fabio Durán-Valverde et collègues, *Financing Gaps in Social Protection : Global Estimates and Strategies for Developing Countries in Light of the COVID-19 Crisis and Beyond*, document de travail de l'OIT (Genève, OIT, 2020).

⁷⁴ Ibid.

auraient dû au moins doubler leurs dépenses d'éducation pour atteindre les 3 000 milliards de dollars par an nécessaires à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, à savoir une éducation de qualité pour tous d'ici 2030⁷⁵. La crise n'a pas seulement mis en évidence des inégalités alarmantes dans l'accès à l'éducation, mais elle a également rappelé qu'il importe de toute urgence d'établir des priorités budgétaires. En 2019, les dépenses annuelles en matière d'éducation dans le monde s'élevaient à 4 700 milliards de dollars, les gouvernements contribuant pour 79,3 % des dépenses, les ménages 20,4 % et les donateurs 0,3 % (12 % dans les pays à faible revenu). Globalement, la part des budgets publics consacrée à l'éducation est restée relativement constante, se situant en moyenne à 14,2 %, au cours de la période 2000-2017⁷⁶. La récession déclenchée par la pandémie a mis à rude épreuve la capacité des gouvernements d'accroître leurs recettes et va les obliger à prendre des décisions difficiles concernant la répartition de leurs ressources financières limitées au cours des mois et des années à venir. Les budgets nationaux vont être comprimés, et l'aide destinée à l'éducation dans les pays à faible revenu pourrait être réduite, au moment même où le relèvement nécessitera un financement accru. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), même si la part du budget consacrée à l'éducation reste stable, les dépenses publiques pourraient diminuer de 8 % (210 milliards de dollars) et l'aide destinée à l'éducation de 12 % (337 milliards de dollars)⁷⁷.

63. Pour parvenir à l'accès universel aux soins de santé, il faut un apport important de fonds supplémentaires. En 2019, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a estimé que jusqu'à cinq milliards de personnes seraient privées de soins de santé en 2030 si les taux de dépenses mondiales en matière de santé restaient stables. Elle a estimé qu'il faudrait que les pays augmentent leurs dépenses à ce titre d'un montant équivalant à au moins 1 % de leur PIB pour que l'ensemble des pays comblent le fossé en matière de couverture sanitaire et atteignent les cibles fixées dans le Programme 2030⁷⁸. La crise de la COVID-19 a intensifié ces besoins de financement et creusé le déficit de financement des soins de santé. Dans de nombreux pays, il importe aussi de réduire les dépenses de santé des ménages, ce qui est essentiel pour lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales. La fréquence des dépenses de santé dites catastrophiques, c'est-à-dire de dépenses assumées par les ménages et constituant une part démesurée de leur consommation ou de leur revenu, n'a cessé d'augmenter entre 2000 et 2015⁷⁹.

Pour préserver et accroître les dépenses sociales, il faut mobiliser les ressources nationales, adopter une fiscalité progressive et accroître les dépenses sociales

64. La mobilisation des ressources nationales est essentielle pour reconstruire en mieux, mais dans de nombreux pays, les progrès réalisés à cet égard ne sont pas à la hauteur des ambitions formulées dans le Programme 2030⁸⁰. Entre 2015 et 2018, seuls 40 % des pays en développement ont clairement augmenté leurs recettes fiscales en pourcentage du PIB⁸¹. Le PIB mondial ayant, selon les estimations, subi en 2020 une diminution de l'ordre de 3,2 à 5,2 %, la mobilisation des ressources nationales risque

⁷⁵ Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde, « La génération d'apprenants : investir dans l'éducation pour un monde en pleine évolution » (2016).

⁷⁶ Voir <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.XPD.TOTL.GB.ZS>, données de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

⁷⁷ UNESCO, « Pourquoi le renforcement de l'apprentissage et la protection du financement de l'éducation sont une urgence mondiale », 16 octobre 2020.

⁷⁸ Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Primary Health Care on the Road to Universal Health Coverage : 2019 Monitoring Report* (Genève, 2019).

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ *Financing for Sustainable Development Report 2020* (publication des Nations Unies, 2020).

⁸¹ Ibid.

fort de s'en ressentir⁸². D'importantes diminutions des recettes publiques créent une pression sur les budgets nationaux. Si tous les pays sont touchés, c'est dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, qui dépendent largement des envois de fonds, du tourisme, du pétrole, des exportations de matières premières et des exportations manufacturières, que la diminution est particulièrement importante⁸³. Les estimations révèlent que les recettes publiques en Afrique subsaharienne pourraient diminuer de 12 % à 16 % par rapport à un scénario de référence (scénario sans le facteur de la COVID-19). En avril 2020, les recettes ont diminué de 40 % au Pérou et de 49 % en Jordanie par rapport à l'année précédente⁸⁴.

65. Pour accroître les recettes fiscales, il faut une volonté politique de réformer les politiques fiscales et budgétaires du pays. Pendant la phase de relèvement, les gouvernements pourraient envisager des mesures visant à rendre les régimes fiscaux plus efficaces et plus progressifs, ainsi que des dépenses visant à réduire la pauvreté et les inégalités⁸⁵. De même, les pays devraient prendre des mesures audacieuses pour éliminer la fraude et l'évasion fiscales ainsi que les flux financiers illicites, car ces facteurs constituent des obstacles majeurs à la mobilisation des ressources nationales et entraînent un important manque à gagner en matière d'investissement dans le développement social⁸⁶.

Une coopération internationale et régionale visant à créer une marge de manœuvre budgétaire pour le développement social

66. La coopération internationale et régionale peut contribuer à créer une marge de manœuvre budgétaire pour le développement social. Toutefois, même avant la crise de la COVID-19, les niveaux et les tendances du financement extérieur étaient déjà inférieurs aux dépenses nécessaires pour permettre d'atteindre les objectifs de développement durable. En 2019, l'aide publique au développement (APD) représentait 0,3 % (152,8 milliards de dollars) du revenu national brut, ce qui est en deçà de l'objectif de 0,7 % fixé par l'Organisation des Nations Unies⁸⁷. En outre, bien que les secteurs sociaux restent les principaux bénéficiaires de l'APD, le pourcentage de l'APD totale consacré aux dépenses sociales a chuté de 40 % en 2010 à 35 % en 2017⁸⁸.

67. Compte tenu de l'augmentation des dépenses requises et de la baisse des recettes, la dette publique risque d'augmenter considérablement dans de nombreux pays. Le risque de surendettement est particulièrement élevé en Afrique⁸⁹. L'augmentation du coût du service de la dette, aggravée par la dévaluation des monnaies de nombreux pays par rapport au dollar américain, contribuera à réduire encore la marge de manœuvre budgétaire des pays et la portée des mesures d'intervention face à la COVID-19. La révision à la baisse des cotes de crédit

⁸² Nations Unies, « Achieving the Sustainable Development Goals through the COVID-19 response and recovery », note de synthèse n° 78, juin 2020.

⁸³ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Responding to COVID-19 and Recovering Better », 2020.

⁸⁴ OCDE, « The impact of the coronavirus (COVID-19) crisis on development finance », 24 juin 2020.

⁸⁵ Pour une analyse plus détaillée du financement du développement social, voir [A/75/216](#).

⁸⁶ *Financing for Sustainable Development Report 2019* (publication des Nations Unies, 2019).

⁸⁷ Nations Unies, « Global ODA, and aid for least developed countries, recovers in 2019 », mise à jour des données du *Financing for Sustainable Development Report 2020*, suite à la publication de l'OCDE, « Aid by DAC members increases in 2019 with more aid to the poorest countries », 16 avril 2020.

⁸⁸ *Financing for Sustainable Development Report 2019*.

⁸⁹ OCDE, « COVID-19 and Africa: socio-economic implications and policy responses », 7 mai 2020.

souverain des pays risque d'augmenter encore le coût des emprunts publics sur les marchés internationaux des capitaux.

68. À court terme, le financement public du développement a un rôle important à jouer s'agissant de soutenir les pays en développement pendant la crise de la COVID-19. L'aide publique au développement a joué un rôle anticyclique important lors des crises précédentes, en soutenant les systèmes de soins de santé et de protection sociale dans les économies en développement⁹⁰. Tandis que la récession économique mondiale compromet le montant de ressources extérieures disponible, les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont affirmé leur ambition de « s'efforcer de protéger les budgets d'aide publique au développement » pendant la crise⁹¹. En définitive, l'évolution de l'aide publique au développement sera tributaire de la volonté politique et de la solidarité mondiale. De même, les banques multilatérales de développement, dont le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les banques régionales de développement et d'autres organismes multilatéraux et intergouvernementaux, ont accéléré le décaissement des aides financières pour contrer les retombées économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 et renforcer les systèmes de protection sociale. Le Groupe des 20 a annoncé l'engagement de ses membres à suspendre les versements au titre du service de la dette des 76 pays jugés admissibles à une aide de l'Association internationale de développement. Bien qu'il faille encore faire davantage pour promouvoir une gestion durable de la dette, cette mesure constitue un premier pas⁹².

69. En résumé, la mobilisation des ressources intérieures est la seule source de financement viable à long terme pour permettre de reconstruire en mieux. Pour aider les pays en développement à traverser le pire de la crise actuelle et prévenir l'annulation des résultats obtenus en matière de développement social, les membres de la communauté internationale devraient maintenir leur engagement politique et travailler ensemble pour soutenir les stratégies nationales de développement durable et amortir la baisse catastrophique du financement national du développement social⁹³.

⁹⁰ OCDE, « Six décennies d'APD : éclairages et perspectives dans le contexte de la crise de la COVID-19 », in *Les profils de coopération au développement* (Publications de l'OCDE, Paris, 2020).

⁹¹ OCDE, déclaration conjointe des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Disponible (en anglais) à cette adresse : oecd.org/dac/development-assistance-commite/DAC-Joint-Statement-COVID-19.pdf.

⁹² Nations Unies, « Dette et COVID-19 : une action mondiale et solidaire », 17 avril 2020. et Nations Unies, « COVID-19 and sovereign debt », note de synthèse n° 72, mai 2020.

⁹³ OECD, « The impact of the coronavirus (COVID-19) crisis on development finance ». **Error! Hyperlink reference not valid.**